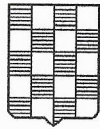


COMMUNE DE BEAUJEU



MAIRIE
04420 BEAUJEU
Tel : 04-92-34-91-74
Fax : 04-92 34-96-76
e-mail : mairiedebeaujeu@yahoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE Du vendredi 31 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présent : 5

Présents : M. Patrick BERNARDINI ; M. Nicolas GAUBERT CONSTANT ; M. Florent CROZALS ; M. Nicolas BREMOND ; Mme. Sophie GILLY

Absents excusés : Mme Estelle LEBAILLY ; M. Sébastien BAILLY ; M. Jacques LOMBARD ; Mme Delphine ROZAND ; Mme Véronique RICHAUD

Date de convocation le 27 mai 2024

Secrétaire de séance : Nicolas GAUBERT-CONSTANT

1 DEMANDE DE SUBVENTION FODAC

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention concernant l'acquisition des meubles pour le bureau du Maire.

L'entreprise BUREAU VALLEE a transmis un devis à la Commune pour un montant total de 1 024.17 € HT, soit **1 229.00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire propose que la commune demande une subvention FODAC sera pour le financement à hauteur de 70%, soit la somme de **716.92 €**. Restera à la charge de la Commune la somme de **512.08 €**.

Délibération prise à l'unanimité

2 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subvention reçue en mairie, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

-Association Animation Lien et Partage une subvention de **600€**

- La Foire de La Javie une subvention de **100€**
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Javie une subvention de **100€**
- Le Secours Populaire une subvention de **150€**
- Les bouchons d'Amour une subvention de **50€**

Délibération prise à l'unanimité.

3. Questions diverses

- Suite au dépôt sauvage constaté sur la route de Boulard et notre plainte pour Dépôt sauvage, la gendarmerie a demandé à Monsieur le Maire de prendre un arrêté interdisant tous dépôt sauvage sur la Commune qui sera affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le lieu du dépôt en attendant de nous prémunir d'un panneau d'interdiction.
- Proposition de convention pour l'antenne de Saint-Pierre 500 € de redevance par an, le conseil attend une nouvelle proposition, il estime que ce n'est pas assez.
- La vente des parcelles 72-73-75 à été vendu pour un montant global de 25 300€ soit 14.50 €/m³ à l'entreprise de Mr GIROUX.
- La borne incendie du Clucheret a été changé

Fin du conseil à 19h55

Secrétaire de séance
Nicolas GAUBERT-CONSTANT

Le Maire
Patrick BERNARDINI

